Mise en danger du personnel de la Maison d'arrêt de ST MALO

Alors que se profilent des travaux importants et urgents sur la porte d'entrée principale de l'établissement de la MA de St Malo, les syndicats ont eu la « très mauvaise surprise » d'apprendre par la direction lors du C.S.A. du 10 novembre 2026, qu'il n'y aurait pas de renforts extérieurs (ERIS, ELSP) pour sécuriser le périmètre.

Il est inacceptable de faire reposer la sécurisation d'un chantier aussi sensible sur des agents déjà soumis à une pression permanente avec un taux d'occupation avoisinant les 200 %.

Ces travaux prévus pour durer une dizaine de jours ne vont qu'accroître la fatigue, le stress et la charge de travail des personnels.

Toute modification des accès à la prison, doit faire l'objet de mesures de préventions renforcées.

Il est « UBUESQUE » de constater qu'avec le profil de certains détenus (JIRS ou condamnés à de longues peines) les mesures de sécurité ne soient pas adaptées en conséquence, sachant que le plan « VIGIPIRATE » est activé.

LA SÉCURITÉ DE NOTRE ÉTABLISSEMENT NE PEUT PAS REPOSER SUR L'IMPROVISATION !

UFAP UNSA JUSTICE, FORCE OUVRIERE et la CGT réclament :

1) Le déploiement de renforts humains adapté (ERIS, ELSP) pendant toute la durée des travaux
2) La mise en place d'un dispositif de sécurisation renforcé autour de la porte d'entrée et du périmètre concerné.
3) Une organisation de travail adaptée, afin de ne pas imposer une surcharge supplémentaire aux agents déjà en poste.
4) Des engagements écrits de la direction et de la Direction Interrégionale concernant les moyens humains et matériels avant le démarrage du chantier.

La Direction Interrégionale et la Direction de la Maison d'Arrêt de St Malo doivent prendre leurs responsabilités.

ANTICIPER LES RISQUES EST UNE OBLIGATION

PROTÉGER LES PERSONNELS EST UNE RESPONSABILITÉ

UFAP UNSA JUSTICE, FORCE OUVRIERE et la CGT resterons mobilisés et vigilants

ST MALO, le 12 novembre 2026,

FO OUVRIERE UFAP UNSA CGT



